

SERVICE EN TRAVAIL SOCIAL (CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES SECTEUR CLSC DESJARDINS)

Rôles et mandats du travailleur social scolaire

Fonction de TS scolaire

La fonction du guichet d'accès jeunesse dans les écoles secondaires concerne les jeunes qui présentent des besoins de **suisvis individuels non urgents** (ex.: anxiété, deuil, préoccupations alimentaires, gestion des émotions difficiles, questionnement sur l'identité de genre et/ou orientation sexuelle, problèmes familiaux pour lesquels le jeune veut consulter sans ses parents).

Le travailleur social : évalue les besoins puis réfère au guichet jeunesse du CLSC qui **priorisera la demande en fonction des critères** et la placera en liste d'attente. La prise en charge sera faite dans les meilleurs délais. Durant l'attente, l'intervenant qui a procédé à l'évaluation peut être interpellé s'il y a une détérioration de la situation du jeune.

Références

Dans sa fonction de guichet, le TS reçoit les jeunes volontaires pour les demandes non urgentes, ce qui signifie qu'elle ne prend pas les demandes des enseignants ou professionnels. En cas de besoin, ceux-ci sont invités à compléter le formulaire de référence personnalisé et à l'acheminer par courriel au : guichetjeunessealphonesdesjardins.ciissca@ssss.gouv.qc.ca

Note : En cas d'urgence ou pour une prise en charge rapide, se référer au 811 même si le travailleur social est présent à l'école